

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

PRESENTS :

M. ROSIER Ghislain, Maire

Mmes DEMESURE, FILLIEUX, LESUEUR, MAGINET, MUTTE, VERCROYSSSE,
WALLEZ

Mrs BERNARD, CAPELLE, DROUSIE, GOSSET, LE PEURIEN, MAUGARS,
PHILIPPE, RANDA,

Mme HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

M. VICENTE à Mme MUTTE

Mme COPPIN à M. ROSIER

Mme CORBEAUX à M.RANDA

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte à 18h30.

M. Le Maire procède à l'appel des conseillers.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 16 décembre 2014 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date 16.12.2014

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Demesure Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.



I COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de Gestion 2014 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion présente les résultats budgétaires de l'exercice 2014.

Résultat de clôture 2014

Section de fonctionnement :	Excédent de	508 588.91 euros
Section d'investissement :	Excédent de	2 084 486.34 euros

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Le Maire précise au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un président de séance pour procéder au vote du compte administratif et M. Le Maire quittera la séance.

M. Maugars Gérard est désigné à l'unanimité.

1° Monsieur Le Maire, présente à l'assemblée, le compte administratif de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2014	1 497 931.45	2 450 925.99
Dépenses annulées	+ 2 361.93	0.00
Recettes 2014 (hors 1068)	2 004 532.76	540 581.53
Recettes annulées	- 374.33	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2013 (1068)		584 457.68
Résultats de l'exercice	508 588.91	- 1 325 886.78
Résultats 2013 reporté	0.00	3 410 373.12
Excédent ou déficit 2014	508 588.91	2 084 486.34
	2 593 075.25	
Restes à réaliser	0.00	-1 070 356.83
Restes à recevoir	0.00	0.00
	0.00	-1 070 356.83
	1 522 718.42	

PR

2° M. Le Maire donne la parole à M. Maugars Gérard et quitte la séance

3° Le conseil municipal :

- prend acte de la présentation du compte administratif 2014
- constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2014, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 15

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

III AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA.

Le résultat comptable de l'exercice 2014 majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit :

- Section de **fonctionnement**
 - o **excédent de 508 588.91 Euros**
- Section d'**investissement**
 - o **excédent de 2 084 486.34 Euros**
 - o **restes à réaliser : 1 070 356.83 Euros**
 - o **restes à recevoir : 0.00 euros.**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section du fonctionnement 2014 comme suit :
 - o 508 588.91 € pour financement des restes à réaliser 2014 (art 1068)
- décide à l'unanimité d'émettre un titre de recette d'un montant de 508 588.91 € au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé", opération 100.
- décide à l'unanimité de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant de 2 084 486.34 Euros au budget primitif 2015, au compte 001, opération 100.

PR

IV EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Accueils de Loisirs sans Hébergement 2015 fonctionneront comme suit :

- 6-17 ans Avril : → 9H00-17H00 (journées complètes)
- Petite Enfance Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)
- 6-17 ans Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 01^{er} janvier 2013, la CAF a mis en œuvre un nouveau dispositif ayant pour objectifs de proposer aux familles vulnérables, une tarification adaptée à leurs ressources. Ce nouveau dispositif nous a conduit à réviser notre politique tarifaire :

- la participation de la CAF consistera à une participation forfaitaire fixe dont l'unité de mesure est l'heure enfant selon les modalités suivantes :

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	Participation fixe de la CAF
0 – 369€	0.25€/he	0.50€/he
De 370 à 499€	0.45€/he	0.30€/he
De 500 à 600€	0.60€/he	0.15€/he

Une convention « L.E.A » : (Loisirs Egalitaire Accessible) a été signée avec la CAF, convention d'une durée de 3 ans pour une période du 01^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

En fonction des nouvelles dispositions prises par la CAF, la mairie pourra être amenée à ajuster les tranches des Quotients familiaux.

Après discussion et analyse :

Le CONSEIL MUNICIPAL

avis favorable de la commission éducative-périscolaire : ALSH et la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- précise que les tranches des quotients familiaux seront ajustées en fonction des directives de la CAF.

- décide à la majorité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

AVRIL - JUILLET - AOUT- (journées complètes 8H avec repas du midi et goûter)

RA

Pour les allocataires QF < 600 :

Quotient familial	Montant de la participation familiale par heure	Montant de la participation familiale par jour
0 – 369€	0.20€/he	1.60€
De 370€ à 499€	0.30€/he	2.40€
De 500€ à 600€	0.55€/he	4.40€

Pour les allocataires QF > 600, non allocataires et Hors Régime Général :

ANNEE	%	REQUIGNIES			EXTERIEURS		
		ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2015		4.60	8.05	12.10	6.20	12.10	17.95

Pour le droit d'inscription JUILLET et AOUT:

		Montant / Jour	Montant par mois (*18J)	Droit d'inscription (Montant par jour * 18 Jours / 2)
Allocataires	QF de 0 – 369€	1.60€	28.80€	14.40€
	QF de 370€ à 499€	2.40€	43.20€	21.60€
	QF de 500€ à 600€	4.40€	79.20€	39.60€
	QF>600€-Recquignies	4.60€	82.80€	41.40€
	QF>600€-Extérieurs	6.20€	111.60€	55.80€
Non allocataires Et Hors Régime Général	Non allocataires Recquignies	8.05€	144.90€	72.45€
	Hors Régime général Recquignies	12.10€	217.80€	108.90€
	Non allocataires Extérieurs	12.10€	217.80€	108.90€
	Hors Régime général Extérieurs	17.95€	323.10€	161.55€

- précise que le montant du droit d'inscription sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité.
- précise que l'attestation CAF sur laquelle figure le Quotient familial est à fournir impérativement, faute de quoi, le tarif non allocataire sera appliqué.

Pour : 16

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

Droit d'inscription non remboursable (vu en commission)

PC

1 Bis) Tarifs Camp d'Eté du 18 au 31 juillet 2015 en Italie

M. Le Maire informe l'assemblée que cette année le camp d'été s'effectuera en Italie pour les enfants 13-17 ans pendant 14 jours du 18 au 31 juillet 2015 et qu'il y a lieu de déterminer le tarif du séjour qui sera appliqué :

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant :

- 190€ pour les habitants de Recquignies, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 2x60€ et 1x70€
- 330 € pour les Extérieurs, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 3x110€

RJ

2) Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2015, comme suit :

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
Directeur Général des Service de 2 000 à 10 000 hab. pourvu par un agent détaché	A	1	1	1	1	
Attaché Principal 1 ^{ère} classe	A	1	1	1	1	
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	0	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	5	4	5	4	
TOTAUX		9	7	9	7	
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	1	0	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3	2	2	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	8	7	8	6	
TOTAUX		12	10	12	9	
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0	
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	2	3	2	
TOTAUX		3	2	3	2	
FILIERE CULTUREL						
Assistant Qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	1	0	
TOTAUX		1	0	1	0	
TOTAUX TITULAIRE		25	19	25	18	

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

RJL

3) Tarifs concessions cimetière et columbarium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetières de Recquignies et Rocq applicables au **1er Juillet 2015**.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*Avis favorable de la commission Finances
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs :

CONCESSIONS CIMETIERES

30 ans : 34.00 euros le m²

50 ans : 44.00 euros le m²

COLUMBARIUM

	15 ANS	30 ANS
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

4) Prime médaille famille française

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de modifier le montant des primes comme suit :

Médailles Bronze-Argent-Or : 100.00 euros

5) Bourses communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*avis favorable de la commission éducative-périscolaire
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à la majorité de maintenir le montant de la bourse communale à 75.00 euros par enfant.

Pour : 16

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

Pourquoi ne pas augmenter : au motif que les Finances Communales sont positives.



6) Prime personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*Avis favorable de la commission Finances
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- Décide, à la majorité, de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2015** et de la porter à 855.00 euros.

Pour : 16

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

Pourquoi ne pas augmenter : au motif que les Finances Communales sont positives.

7) Jouets de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de modifier les tarifs d'attribution pour l'année **2015** comme suit :

. de la naissance à 3 ans révolus	65.00
. de 4 ans à 9 ans révolus	70.00
. de 10 ans à 14 ans révolus	80.00

8) Prime médaille départementale et communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*Avis favorable de la commission Finances
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré*

- décide à la majorité de maintenir le montant des primes comme suit :

Echelon Argent - 20 ans de service	130.00 €
Echelon Vermeil - 30 années de service	180.00 €
Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service	240.00 €

Pour : 16

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

Ils demandent une hausse.



9) Prime départ retraite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide à l'unanimité de maintenir le montant de la prime retraite comme suit :

Moins de 10 ans d'ancienneté	220.00 €
Par année supplémentaire de 11 à 30 ans	+ 22.00 € par an
Par année supplémentaire à partir de 31 ans	+ 40.00 € par an

10) Cadeaux Budget 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des fêtes et cérémonies, le comptable, bien que la réglementation n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

De ce fait, le comptable de notre collectivité sollicite de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Le CONSEIL MUNICIPAL

avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- adopte, à l'unanimité, la liste des dépenses imputées au 6232 : Fêtes

Dénomination	Valeur indicative 2015	Caractéristiques
Cadeau vœux population	1 € unitaire environ	
Bon d'achat départ en retraite du personnel :	150 € unitaire	
Cadeau Mariage Administrés :	30 € unitaire	
Dictionnaires	30 € unitaire	1 Dictionnaire Anglais ou Allemand ou Français
Pot amitié personnel – congés :		
Corbeille de fruits	27 € unitaire	1 /membre personnel
Ducasse Recquignies :		
Lots tombola	900 €	
Ducasse rocq :		
Lots tombola	600 €	
Tickets manèges ducasse Forains	500 €	
Colis Noël au personnel :	35 € unitaire	1 /membre personnel

192

Coquilles Noël enfants agents + écoles	Inclus dans l'appel d'offre du CCAS	
Fêtes des Mères :		
Carte Cadeaux	100 €	
Diplômes Médailles du Travail Administrés:		
Cadeaux	20 €	
Médaille du travail du personnel :		
Carte cadeau	100 €	
Cadeau Saint Eloi personnel	6 € environ unitaire	1 /membre personnel
Cadeau fin d'année Elus	15 € environ unitaire	1 /membre conseil
Noël enfants personnel :		
Carte cadeau	Naissance à 3 ans : 65€ 4 ans à 9 ans : 70€ 10 ans à 14 ans : 80€	
Divers :		
Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire boisson 3 € unitaire sandwich	

- adopte, à l'unanimité, la liste des dépenses imputées au 6232 : Sport

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Ducasse Recquignies :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	400 €	
Ducasse rocq :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	400 €	
Course pédestre :		
<i>Cadeaux enfants</i>	805 €	Prix unitaire moyen 3.30 € x 250
<i>Cadeaux organisateurs adultes</i>	300 €	Prix unitaire moyen 2.72 € x 110
<i>Loterie enfants</i>	200 €	
<i>Récompenses</i>	758.20 €	5 voyages : 576.20+44+50+52+36
Semaine du sport :		
<i>Cadeaux enfants écoles</i>	590 € 1080 € 270 €	Prix unitaire moyen 2.50 € x 253 Prix unitaire moyen 4 € x 270 Prix unitaire moyen 1 € x 270
Forum santé :		
<i>Lot</i>	150 €	
Téléthon :		
<i>loterie</i>	230 €	
Divers : Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire boisson 3 € unitaire sandwich	

- les valeurs sont données à titre approximatif, la dépense globale par catégorie ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.

11) Tarifs pour les manifestations culturelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune présente désormais un programme culturel semestriel avec quelques manifestations payantes. Il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués à cette billetterie unique pour tous les événements culturels futurs dont l'accès est payant.

Le CONSEIL MUNICIPAL

avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

PA

- Décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

	Adultes	Enfants de 6 à 14 ans	Enfants de moins de 6 ans
Tarifs d'accès	5€	3€	Gratuit
Couleurs de billet attribué	jaune	orange	rose

- Précise que :

- Pour faciliter le contrôle et l'accès de la salle, chaque spectateur doit être muni de son billet
- Les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés, ni revendus. En cas d'annulation de la manifestation, la valeur du prix facial du billet sera remboursée sur demande de l'intéressé dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de l'événement et sur présentation du billet complet et des coordonnées bancaires (RIB)
- Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés
- Aucun remboursement, ni échange n'est accordé en cas de retard ou d'erreur de jour, la date et l'heure de la manifestation étant clairement indiquées sur le billet ;
- Les billets sont délivrés contre paiement intégral de leur montant et chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place ;
- L'accès à la salle de spectacle sera refusé à toute personne se présentant en état d'ivresse ou sous l'effet d'une substance stupéfiante ainsi qu'à toute personne qui se présenterait dans une tenue indécente quand bien même elle serait en possession de son billet
- Toute personne gênant le bon déroulement du spectacle sera expulsée immédiatement de la salle, avec si besoin, recours à la force publique
- L'introduction et la consommation de boissons et nourriture sont strictement interdites
- Il est interdit de filmer, d'enregistrer les spectacles ainsi que de photographier avec flash ; seuls les professionnels peuvent y être autorisés par les artistes
- Il est interdit de fumer et d'utiliser des téléphones portables dans l'enceinte des salles de spectacles
- Les animaux, mêmes tenus en laisse, sont interdits dans la salle de spectacles, à l'exception des chiens accompagnant des personnes handicapées.

RS

12) Bilan des marchés 2014 et mises en concurrence :

1° Balayage des fils d'eau

- Société retenue : SITA NORD

2° Réfection de l'allée du Cimetière de Rocq

- Société retenue : SOGEA

3° Achat de matériel lié à l'entretien des bâtiments

- Société retenue : J'Y Net

4° Réfection de la cour de l'école Place de Nice

Société retenue : MONTARON

5° Réfection d'enrobés Place de Nice

- Société retenue : MONTARON

6° Construction des Ateliers Municipaux (Rappel)

- Sociétés retenues :
 - Lot n° 1 : LEFEBVRE
 - Lot n° 2 : TRACONORD
 - Lot n° 3 : STM
 - Lot n° 4 : HANNOTIAUX
 - Lot n° 5 : GROSFILS
 - Lot n° 6 : JOUANNOT
 - Lot n° 7 : ECOTHERM
 - Lot n° 8 : SAE
 - Lot n° 9 : SOGEA

7° Construction de la Médiathèque (Rappel)

- Sociétés retenues :
 - Lot n° 1 : TOMMASINI
 - Lot n° 2 : NORMAND CONSTRUCTION
 - Lot n° 3 : CONSTRU
 - Lot n° 4 : SGM
 - Lot n° 5 : DUSSART
 - Lot n° 6 : PETIT
 - Lot n° 7 : SERVAIS
 - Lot n° 8 : JOUANNOT
 - Lot n° 9 : CRM
 - Lot n° 10 : DOUBLET

8° Réfection de la toiture terrasse de l'école Jean Vilar

- Société retenue : SETISO

RL

9° Réfection de la toiture terrasse du réfectoire et cuisine au Restaurant scolaire

- Société retenue : SETISO

10° Sécurité parcours VTT

- Société retenue : Kit Jardin

11° Coquilles Noël

- Société retenue : Auchan

12° Colis du Personnel

- Société retenue : Auchan

13° Fourniture de denrées alimentaires et fabrication des repas

- Société retenue : API

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- approuve, à l'unanimité, le bilan présenté

ML

13) Bilan des Ateliers Municipaux

DEPENSES		RECETTES	
Lot 1 : Gros Œuvre	360 359,10 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000,00 €
Lot 2 : Couverture	209 636,90 €	AMVS	368 871,24 €
Lot 3 : Menuiseries ext	31 441,68 €	DETR	147 548,50 €
Lot 4 : Fermetures industrielles	30 188,89 €		
Lot5 : Menuiseries intérieures	36 550,58 €	TOTAL SUBVENTIONS	526 419,74 €
Lot 6 : Electricité	62 657,22 €		
Lot 7 : Plomberie et Sanitaire	9 746,40 €	FCTVA 2015 sur CA 2013	64972,28
Lot 8 : Peintures	6 315,79 €	FCTVA 2016 sur CA 2014	95525,60
Lot 9 : Aménagements extérieurs	138 377,51 €	FCTVA 2017 sur CA 2015	117,96
TOTAL TRAVAUX	885 274,07 €	FCTVA Estimé	160 615,84 €
Lot 1 : Gros Œuvre pénalités	-802,16 €		
Lot 2 : Couverture pénalités	-3 329,37 €	COMMUNE	335 116,77 €
Lot 6 : Electricité pénalités	-187,00 €		
PENALITES SUR RETARD	-4 318,53 €		
TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE	91 827,18 €		
JO	720,00 €		
Etude de sol soleg	4 169,26 €		
Diagnostic Amiante	538,20 €		
Mission de CT*	4 052,73 €		
Mission SPS *	3 388,88 €		
Travaux topographique	1 285,70 €		
Assurance Dommages ouvrages	9 984,45 €		
Dépose branchement de Gaz	1 305,74 €		
Mobiliers	22 643,19 €		
Panneaux	811,08 €		
Signalétique	470,40 €		
TOTAL FRAIS DIVERS	49 369,63 €		
TOTAL DEPENSES	1 022 152,35 €	TOTAL RECETTES	1 022 152,35 €

* dont dernières factures mandatées sur 2015

14) Dispositif VVV-LJN 2015 sollicitation de financement : Camp d'été

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif Ville Vie Vacances / Loisirs des Jeunes dans le Nord est mis en place conjointement par l'Etat et le Département du Nord afin de promouvoir des activités de loisirs de qualité.

Le volet « Loisirs des Jeunes dans le Nord » (LJN) est soutenu par le département, sur toute l'année et sur l'ensemble du Département.

pr

Le volet « Ville Vie Vacances » (VVV) est mené par l'Etat, sur la période des vacances scolaires et dans les sites prioritaires de la politique de la ville.

M. le Maire propose de solliciter le dispositif LJV/VVV concernant le volet VVV pour financer le camp d'été 13-17 ans en Italie

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- Donne son accord de principe, à l'unanimité, pour s'inscrire dans le dispositif VVV/LJV 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions se rapportant à ce dispositif.

15) Validation du Projet éducatif local

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet éducatif 2015 de notre commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

valide à l'unanimité le projet éducatif local

16) Participation financière à l'AMVS : réfection du trottoir Rue de la Gare

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 16/09/2013 le Conseil Municipal a donné son accord pour une participation financière à l'AMVS à hauteur de 4 151 € 58 concernant les travaux de réfection du trottoir Rue de la Gare.

Au vu des dépenses engagées par l'AMVS, il y a lieu de revoir le montant de notre participation financière à hauteur de 5 103 € au lieu de 4 151 € 58 initialement prévu.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- Donne son accord, à l'unanimité, sur la participation financière de la commune à hauteur de 5 103 €



17) Amortissement des frais d'études : extension salle de sport au bâtiment Henry

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la comptabilité M14 prévoit que les frais d'études enregistrés au compte 203 doivent être virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation (compte 21 ou 23) lorsque ceux-ci sont suivis de réalisation ou amortis en cas d'abandon du projet sur une période qui ne peut dépasser 5 ans.

Les frais d'étude de sol « extension salle de sport » engagés au CA 2012 d'un montant de 2 968 €47 sont à amortir.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement des frais d'études et honoraires ci-dessus sur 5 ans.

18) Elaboration d'un schéma de mutualisation

Monsieur le Maire explique que la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 oblige les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre à élaborer, avant le 31 mars 2015, un SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a lancé une concertation auprès de ses 42 communes membres visant à déterminer les secteurs d'activités des communes et de la Communauté pour lesquels une mise en commun de moyens (services, matériels, groupements de commande...) serait pertinente.

Des rencontres ont été organisées avec, non seulement les maires des communes membres, pour certains accompagnés des maires-adjoints, mais aussi des Directeurs Généraux des Services et Secrétaires Généraux des collectivités et enfin certains cadres des collectivités tels les cadres techniques.

Sur la base de questionnaires relatifs aux habitudes menées au sein des collectivités en terme d'Achats Publics et d'Instruction du Droit des Sols, l'analyse a permis d'élaborer un « Etat des lieux » et un « Diagnostic partagé » déterminant les pistes de mutualisations les plus opportunes et enfin une proposition d'organisation de cette mutualisation formalisée dans un schéma de mutualisation.

Après présentation de ces pistes de mutualisation lors de la Conférence des Maires du 9 décembre et Conseil Communautaire du 18 Décembre 2014, Monsieur le Président du Conseil Communautaire doit solliciter l'avis des communes sur le Schéma de Mutualisation des Services qui prévoit :



I) LE MAINTIEN DES MUTUALISATIONS DEJA EXISTANTES

ASSAINISSEMENT, VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC, PISCINES (compétences)		
ANRU (portage)		
ENERGIES (UGAP)		
SERVICE	SERVICE MUTUALISÉ	TYPE DE MATÉRIELS
Juridique	Conseils juridiques ponctuels	Néant
Ressources Humaines Formation	Ingénierie (rôle de coordinateur)	Néant
Ressources Humaines Gestion administrative	Ingénierie (conseil - aide à la rédaction d'actes)	Néant
Commande publique	Ingénierie auprès des communes de Jeumont, ex CCNFEA, ex CCNM dans l'aide à la rédaction de pièces Marchés	Néant
Direction des Systèmes d'Information	Mise à disposition du système d'information géographique dans le cadre de consultation du cadastre	Serveur SIG
	Prestation de conseil dans la mise en place et l'appropriation des nouvelles technologies (développement du système d'information : site WEB...)	
	Mise à disposition de matériel informatique (prêts)	Salles, vidéoprojecteurs, portables, PC, écrans...
qualité/Hygiène/Sécurité	Mise à disposition d'agents SSIAP (service de sécurité, Incendie et assistance à personnes)-	
	Renfort de SSIAP sur des événements	
Voirie	Prêt de matériel	Barrières
	Prêt de matériel	Nacelle, manuscopique, mini-pelle, camion-grue

pa

II) LES EVOLUTIONS SUIVANTES :

** Apport en Ingénierie :*

- Instruction Droit des Sols
- Aide à la recherche de subventions
- Aide à la rédaction de documents administratifs (conventions, baux, contrats...)
- Rédaction de cahiers des charges Marchés Publics pour les communes (exemples : illuminations, chalets...)
- Ingénierie pour les carrières (aide à la rédaction d'arrêtés, conseils, alerte délais, veille réglementaire, aide pour la mise en place des évaluations)

** Formation des agents territoriaux :*

- Offre de formations purement interne via des formateurs CAMVS ou communes. L'avantage serait de proposer une offre de formations (dont formations informatiques) parfaitement adaptée aux besoins des communes, de créer une dynamique de territoire et de réseau et de réduire les problématiques liées à la hausse des refus de formation du CNFPT. L'offre serait ouverte à l'ensemble des agents territoriaux du territoire dans les salles de la CAMVS aménagées et adaptées; ce qui engendrerait des réductions des coûts de déplacements
- Achat groupé de formations (Maîtrise d'œuvre Agglo pour achats et négociation de prix)

**Groupement de commandes pour*

- Papier et fournitures administratives, achats techniques complexes (énergies), chapiteaux (livrés, installés par le prestataire et sous la responsabilité du Maire), estrades mobiles, illuminations Noël, reprographie (journaux municipaux, cartes de vœux...), petits matériels techniques, assurances, contrôles techniques, achat de fioul / électricité / gaz (pour les équipements communaux), sel et enrobé (hors compétence communautaire), photocopieurs (location et contrat d'entretien), ordinateurs, logiciels standards

- *Prêts ponctuels d'équipes et de matériels techniques pour la participation à des événements ponctuels identifiés*

RL

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que pour stimuler et récompenser la mutualisation des services, la loi est allée plus loin en instaurant un coefficient de mutualisation des services.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera donc attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services

Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser les modalités d'application du coefficient de mutualisation des services.

Néanmoins, d'importantes questions demeurent - notamment sur les conditions de prise en compte de ce coefficient dans le calcul de la DGF et sur les effets financiers de ce mécanisme et pour l'instant, aucune réponse ne peut être apportée en l'absence de publication du décret fixant les modalités d'application.

Il faudra donc attendre la parution de ce décret qui ne figure même pas, à ce jour, dans l'échéancier de la mise en application de la loi pour que ce dispositif puisse s'appliquer

Fin Mars 2015, ce Schéma de Mutualisation sera de nouveau soumis au Bureau Communautaire après avis des conseils municipaux qui doivent délibérer dans les 3 mois soit pour la mi-mars 2015

Pour rappel ce schéma de mutualisation est appelé à évoluer lors des prochaines années en fonction des différentes opportunités

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- Approuve, à l'unanimité, le Schéma de Mutualisation 2015 entre l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et ses 42 communes membres

19) Adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement du CDG59 pour les collectivités dans le domaine de la prévention : pôle santé sécurité au travail

Vu le décret n° 2015 – 161 du 11 février 2015 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention,

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail,



Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

– **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention» Pôle Santé Sécurité au Travail pour la durée du mandat.

V BUDGET PRIMITIF 2015

1) Section de Fonctionnement et section d'Investissement BP 2015 et vote des taux d'imposition

Suite au travail des différentes commissions (Travaux, Educative, Fêtes et Sports, Communication et Information) et après étude de la commission Travaux et Finances, M. Le Maire expose à l'assemblée le BP 2015 qui se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2015
Chapitre	Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	688 050.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	979 827.53
014 ATTENUATION DE PRODUITS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	137 610.00
66 CHARGES FINANCIERES	1 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000.00
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 830 987.53
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155 122.03
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 938.44
Total des Dépenses d'ordre de Fonctionnement	194 060.47
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 025 048.00

Recettes de fonctionnement	2015
Chapitre	Budget Primitif
013 ATTENUATION DE CHARGES	42 000.00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	79 300.00
73 IMPOTS ET TAXES	1 170 872.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	655 126.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 750.00
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 025 048.00

192

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2015
Chapitre	Budget Primitif Et RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	254 059.60
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	594 278.82
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	805 519.16
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 921 108.37
020 DEPENSES IMPREVUES	30 500.00
Total Dépenses Réelles d'Investissement	3 606 965.95
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	864.00
Total des Dépenses d'ordre d'Investissement	864.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 607 829.95

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2015
Chapitre	Budget Primitif
024 PRODUITS DES CESSIONS	250.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	114 243.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	704 837.23
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	508 588.91
Total Recettes Réelles d'Investissement	1 328 419.14
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	155 122.03
040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 938.44
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	864.00
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	194 924.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 523 343.61
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 084 486.34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 607 829.95

RS

M. Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2015 tel qu'il vous est présenté et de voter les taux d'imposition de la fiscalité communale suivants :

Taxes	2014	2015				Taux national 2014	Taux moyen département Nord 2014
	Taux	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux		
Taxe d'habitation	22.04 %	1 555 000	22.04%	342 722	0.00 %	23.95 %	37.65 %
Foncier bâti	25.47 %	1 493 000	25.47%	380 267	0.00 %	20.20 %	25.57 %
Foncier Non bâti	57.10 %	35 000	57.10%	19 985	0.00 %	48.53 %	54.90 %
			Total	742 974			

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide d'adopter, à l'unanimité, la présente délibération du Budget Primitif 2015 et le vote des taux d'imposition.

2) Subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les conditions de versement des subventions aux associations locales.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide de verser les subventions aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :
 - o bilan définitif de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N, **sur l'imprimé fourni par la collectivité**
 - o rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
 - o procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
 - o présentation du cahier de comptes
 - o copie des livrets et relevé de compte Décembre N-1

RL

- précise qu'en ce qui concerne la subvention votée pour la classe d'intégration scolaire de l'école du centre de Ferrière La Grande, celle-ci sera versée au prorata du nombre d'élèves de Recquignies pris en charge par cette classe en raison de 50€ par enfant.

Pour : 16

Abstention : 3 : Mr Capelle, M. Randa + pouvoir (Mme Corbeaux)

Avant de clôturer le Conseil Municipal, M. Le Maire remercie chacun des services municipaux qui ont collaboré à l'analyse et à l'élaboration du CA 2014 et du BP 2015.

Le Conseil municipal est clos à 20h00.

Fait le 31.03.2015

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Secrétariat de Direction
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

